

Département de l'Isère

* * *

Arrondissement
LA TOUR DU PIN

* * *

Commune de
MASSIEU

65 Allée du Château
38620

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 038-213802226-20260521-DEL2026_032-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MASSIEU

Nombre de Conseillers

- En Exercice	15
- Présents	13
- Votants	14
- Absents/excusés	02

Date de convocation :
13/05/2026

Délibération n°
DEL2026 032

OBJET :

**Convention de
dénégement de voie
privée la Toudière**

Page n°1/2

Liberté,
Égalité,
Fraternité

Le vingt et un mai deux mille vingt-six à 18h30, le conseil municipal de la Commune de Massieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de BOUILHOL Norbert, Maire.
PERON Stéphanie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Présents : BOUILHOL Norbert, CUENOT Delphine, EYDELON-MONTAL Corentin, DE MARCO Bettina, BARTHELEMY Rémi, DELPHIN Françoise, GALLO Stéphane, JUILLAN-BINARD Jérémy, MATELOT Marie-Odile, MATHELIN Françoise, PERON Stéphanie, PIVOT-PAJOT Christophe et PIVOT-PAJOT Stéphanie.

Absents/excusé(e)s : DE BACCO Christian et THIELLAND Alexis

Pouvoirs donnés : DE BACCO Christian a donné pouvoir à DE MARCO Bettina

Le Quorum est atteint.

* * * * *

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une convention a été conclue en 2012 entre la commune et les six habitants de l'impasse de la Toudière, relative au déneigement de cette voie.

Suite à un rappel de la Trésorerie publique et conformément à l'article 7 de ladite convention, il convient de fixer chaque année le tarif de cette prestation.

Monsieur le Maire informe que le tarif n'a jamais été changé depuis la création de la convention et propose une augmentation du tarif à 40 €.

Vu la délibération n°2012-01-27*05 du 27 janvier 2012

Vu la convention du 15 novembre 2012,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter le montant annuel de déneigement et de salage à 40 € TTC par riverain dont la résidence débouche sur la voie privée concernée par la convention.

Département de l'Isère

* * *

Arrondissement
LA TOUR DU PIN

* * *

Commune de
MASSIEU

65 Allée du Château
38620

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 038-213802226-20260521-DEL2026_032-DE



Ainsi fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits.

Nombre de Conseillers

- En Exercice	15
- Présents	13
- Votants	14
- Absents/excusés	02

Date de convocation :
13/05/2026

Délibération n°
DEL2026 033

OBJET :

**Convention de
dénivellement de voie
privée la Toudière**

Page n°2/2

POUR COPIE CONFORME



Le Maire, Norbert BOUILHOL

La secrétaire, Stéphanie PERON

Liberté,
Égalité,
Fraternité